

Taxation

LES GOUVERNEMENTS ONT BESOIN DES RECETTES FISCALES pour assurer des services publics et fournir des infrastructures – mais qui faut-il taxer? Que faut-il taxer? Et dans quelles proportions? Les télécommunications ont souvent été considérées comme étant un secteur en bonne santé pouvant être mis à contribution; toutefois, le rôle central qu'elles jouent à l'appui de la croissance économique indique que prélever trop de taxes sur ce secteur pourrait avoir des effets négatifs sur une plus grande échelle. Les données semblent montrer que plus une société a accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), plus elle est prospère.¹

Bon nombre d'administrations commencent à partager ce point de vue et réduisent ou éliminent progressivement les taxes sur les équipements (tels que les téléphones) ou les prix des services, ce qui a une incidence sur le nombre de personnes à même de se connecter et d'exploiter pleinement les possibilités offertes. Dans d'autres pays, toutefois, des taxes sont encore appliquées.

Les autorités fiscales, les autorités de régulation et les opérateurs doivent travailler de concert pour déterminer les niveaux d'imposition les plus efficaces. Ils pourraient également évaluer si, en outre, des mesures d'incitation ciblées pourraient contribuer à stimuler la fourniture de services plus modernes, tels que le large bande.

Pour ce qui est des services internationaux, les administrations se réuniront à la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI 12) en vue d'examiner le Règlement des télécommunications internationales (RTI). L'Article 6 du Règlement fait mention des taxes et les participants à la Conférence débattront sur la question de savoir si les dispositions du Règlement doivent être modifiées.

DOUBLE IMPOSITION

Un sujet lié à cette question sera abordé à la CMTI 12: il s'agit de la double imposition. On entend par double imposition le fait que les opérateurs de télécommunication sont assujettis à des taxes dans plus d'un pays pour le même bien ou service puisque leurs activités commerciales et leurs investissements ont un caractère transfrontalier. Ces opérateurs pourraient également se trouver dans la situation de devoir observer des règles et des définitions contradictoires émanant de différentes autorités fiscales.

Les propositions sur ce thème comprennent la révision du texte actuel du RTI en vue d'explicitier que son objectif est d'éviter la double imposition ou de limiter l'application de certains types de taxes, notamment celles qui frappent le trafic international entrant. Les vues divergent à cet égard: pour certains, il ne faut apporter aucune modification au texte actuel, tandis que pour d'autres, il faut le supprimer dans sa totalité.

¹ Voir, par exemple:

Chapitre 3 du rapport "Broadband: a Platform for Progress", de la Commission "Le large bande au service du développement du numérique", 2011 (www.broadbandcommission.org/Reports/Report_2.pdf).

Christine Zhen-Wei Qiang "Contribution of ICTs to growth," Banque mondiale, 2003. (http://publications.worldbank.org/index.php?main_page=product_info&cPath=0&products_id=21926).